

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA-BESSÉE

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le 18/07/2025
ID : 005-210500062-20250717-D2025_07_01-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **17 JUILLET 2025**

Délibération n° 2025-07-01

Objet de la Délibération :

**Cession d'une portion de la
parcelle communale D 3965**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI qui
donne procuration à Dominique BARNÉOUD,
Serge THIVOLLE qui donne procuration à Sandrine
REYMOND

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH,
Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-
Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime
RANCON, Éric RIPPET, Carole ROBERT, Rémi
ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
10 JUILLET 2025**

Secrétaire de séance : Sandrine REYMOND

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de deux demandes d'acquisition d'une portion de la parcelle communale D 3965 à proximité de la Placette du Méson, à savoir :

- Monsieur Ollivier CYTE, qui souhaite acquérir 321 m² de cette parcelle communale jouxtant les locaux de son entreprise, située parcelle n° D 3704.
- Monsieur Gérard ARDUIN, qui souhaite acquérir 77 m² de cette parcelle jouxtant un local lui appartenant, situé parcelle n° D 3703.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme sur ces deux demandes, émis lors de la réunion du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 25 octobre 2022 prorogé jusqu'au 5 juin 2026 par courrier du 5 juin 2025, estimant le m² à 6 € au regard de l'inconstructibilité du terrain de par sa configuration ;

Monsieur le Maire propose de céder ces portions de parcelle D 3965 aux demandeurs au prix estimé par le pôle d'évaluation domaniale soit 6 € le m².

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire ;

- Autorisent Monsieur le Maire à signer les actes notariés de cession de 321 m² de la parcelle communale D 3965 à Monsieur Ollivier CYTE et des 77 m² de cette même parcelle à Monsieur Gérard ARDUIN au prix de six euros (6 €) le m² ;
- Laissent le soin aux preneurs de désigner le notaire de leur choix ;
- Précisent que l'ensemble des frais relatifs à ces cessions seront supportés par les acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 17 JUILLET 2025.

Le Maire,
Alain SANCHEZ